

Département des Alpes de Haute-Provence
Commune de SAINT-PONS

2025/0017

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRETE N° 18 du 25 mars 2025

Objet : occupation temporaire du domaine public – Ecole Saint-Pons

Mme Dominique OKROGLIC, Maire

- **Vu** le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213-1 et, L.2213-2 portant sur les pouvoirs du Maire en ce qui concerne la police de la circulation et du stationnement,
- **Vu** la demande en date du 21 mars 2025, par laquelle Mme Hélène Foulon, Directrice de l'école de Saint-Pons sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue du programme « Savoir Rouler » proposé aux élèves de CM1 CM2 ;
- **Considérant** qu'il y a lieu pour la bonne organisation des séances de vélos et pour la sécurité des bénéficiaires, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Arrêté :

Article 1 :

Les bénéficiaires du programme sont autorisés à occuper le parking de l'école en vue de réaliser les séances du programme « Savoir Rouler ».

Le stationnement sera interdit sur le parking de l'école Pierre Magnan aux dates des séances :

Le mardi 1^{er} avril, le vendredi 25 avril, le lundi 12 mai, le mardi 13 mai et le jeudi 15 mai 2025.

Article 2 :

L'arrêté fait foi pour l'occupation du domaine public aux dates susvisées.

Article 3 :

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BARCELONNETTE
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de BARCELONNETTE.
- Madame la Directrice de l'école de SAINT-PONS.

Saint-Pons, le 25 mars 2025

La Maire,
Dominique **OKROGLIC**

